

EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2015

Présents : Mesdames Agnès POTTIER, Séverine GILBERT, Josette BERARD, Cécile TABEAU, Marie-Joëlle EMON, Susan HANCOCK, Charlène ARRIVE ,
Messieurs, Eric BUINIER, Bernard VICENTY, Henri BLOIS, Christopher HANCOCK, Claude SORLIN, Alain POTTIER

Absents :Mme Nina POUPELIN (pouvoir à Josette BERARD) , M. Anthony DUPUY (pouvoir à Séverine GILBERT)

Bernard VICENTY a été nommé secrétaire de séance.

1-Approbation des comptes administratifs 2014

a) Commune de Migron

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le compte administratif 2014 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 131 051,31 € et un excédent d'investissement de 30 666,57 €.

b) Budget annexe lotissement communal « Les Groies »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le compte administratif 2014 qui laisse apparaître un besoin de financement d'investissement de 55 721,08 €.

c) Budget annexe salon de coiffure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le compte administratif 2014 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 7834,92 €, et un besoin de financement en investissement de : 2 518,00 €

d)Budget annexe Boucherie-Charcuterie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le compte administratif 2014 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 3 812,20 € et un besoin de financement en investissement de 915,35 €

2-Approbation des comptes de gestion 2014 de la commune, du lotissement communal du salon de coiffure et de la boucherie-charcuterie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le comptable publique, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3-Vote des taux des taxes directes locales

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015. Elle propose de ne pas modifier les taux, autant à la baisse qu'à la hausse.

Le Conseil Municipal décide de voter les taux sans modification, comme suit :

Taxe d'habitation	12,63 %
Taxe foncière bâti	18,08%
Taxe foncière non bâti	49,09%

4- Affectation des résultats

Le Conseil Municipal décide, sur proposition du Maire, d'affecter les résultats des exercices 2014, comme suit :

a)Commune de Migron

Affectation au financement de la section d'investissement (1068) : 10,000 €

Affectation en fonctionnement à l'excédent reporté, pour : 121 051,31 €

b)Salon de coiffure

Affectation au financement de la section d'investissement (1068) : 2 518,00 €

Affectation en fonctionnement à l'excédent reporté pour : 5 316,92 €

c)Boucherie-charcuterie

Affectation au financement de la section d'investissement (1068) : 915,35 €

Affectation en fonctionnement à l'excédent reporté pour : 2 896,85 €

5- Vote du budget principal et des budgets annexes 2015

a) Commune de Migron

Le budget présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et en recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

section de fonctionnement : 526 159,31 €

section d'investissement : 379 564,48 €

b)Budget annexe lotissement communal « Les Groies »

Le budget présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et en recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

section de fonctionnement : 406 522,00 €

section d'investissement : 393 182,08 €

c)Budget annexe du salon de coiffure

Le budget présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

section de fonctionnement : 7 516, 92 €

Section d'investissement : 2 518,00 €

d)Budget annexe boucherie-charcuterie

Le budget présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et en recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

section de fonctionnement : 7 696,85 €

section d'investissement : 915,35 €

6-Avenant n°1 à la convention de Maîtrise d'oeuvre avec le syndicat de la voirie

Madame le Maire fait part du projet d'aménagement de la Place des Capucins pour lequel le Conseil Municipal a déjà délibéré en faveur du Syndicat Départemental de la Voirie afin de lui confier les missions d'études de cette opération.

Madame le Maire précise que le Syndicat peut compléter cette mission par la réalisation des travaux, ainsi que l'établissement des dossiers de subventions, et propose d'opter pour cette solution. Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire,
Agnès POTTIER